

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick Farcy, Maire.

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Délibération N° 2023-046

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Présents :

Patrick Farcy, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAC, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN
Aurélié GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE À LA SUITE DE LA DÉMISSION DU 1^{ER} ADJOINT

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-2 ;

Vu sa délibération n°2020-002 du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints à neuf ;

Vu sa délibération n°2020-003 du 23 mai 2020 portant élection des adjoints ;

Vu la lettre de démission de M. René-Jean CULLIER DE LABADIE des fonctions de 1^{er} adjoint au maire en date du 28 avril 2023, adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne et acceptée par cette dernière le 4 mai 2023 ;

Considérant que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au remplacement de M. René-Jean CULLIER DE LABADIE par l'élection d'un nouvel adjoint au maire et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération susvisée ;
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir le neuvième rang ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue ;

Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder ;

Après appel à candidature ;

Considérant la candidature de :

- Yannick SKOEZ ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Article 1^{er} : Décide de maintenir le nombre d'adjoints à neuf.

Article 2 : Décide que les adjoints élus le 23 mai 2020 avanceront d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 9^e adjoint au maire.

Article 3 : Procède à l'élection du 9^e adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de conseillers présents et représentés : 31
- b) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- c) Nombre de votants (nombre de bulletins déposés dans l'urne) : 31
- d) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 3
- f) Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)] : 28

PRÉNOM et NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yannick SKOEZ	28	Vingt-huit

Article 4 : Proclame élu Monsieur Yannick SKOEZ en qualité de 9^e adjoint au maire et indique le nouvel ordre des adjoints tel que suit :

- Madame Anne-Marie MARTINS, 1^{re} adjointe
- Monsieur Stéphane RABANY, 2^e adjoint
- Madame Dominique CARON, 3^e adjointe
- Monsieur Didier FABRE, 4^e adjoint
- Madame Catherine ARDIOT, 5^e adjointe
- Monsieur Nicolas DUCCELLIER, 6^e adjoint
- Madame Beatriz LAPORTE-GARCIA, 7^e adjointe
- Monsieur Matthieu PIERRON, 8^e adjoint
- Monsieur Yannick SKOEZ, 9^e adjoint

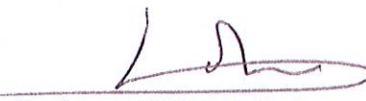
Article 5 : Dit que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

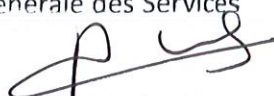
Patrick FARCY



Secrétaire de séance,

René-Jean CULLIER DE LABADIE

Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du
27 JUIN 2023

Et pour copie conforme à l'original
Pour le Maire et par délégation
Patricia DURAND
Directrice Générale des Services



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

